



NOTE DE POSITION

REDUCTION DE L'ESPACE CIVIQUE ET PRISE EN OTAGE DES LIBERTES FONDAMENTALES

Brazzaville, le 31 juillet 2024

Nous, organisations de la société civile, œuvrant pour la promotion et la protection des droits humains, nous réjouissons de la libération des trois activistes arrêtés le 26 juillet 2024 et alertons, par la même occasion, sur les pratiques d'intimidations, de restrictions de l'espace civique et du muselage des activistes par les autorités congolaises.

Rappel des faits :

Dans le cadre de la liberté de réunion pacifique, le Collectif des Jeunes du Congo et de la Diaspora(CJCD) a organisé, le 26 juillet 2024, une marche pacifique à Brazzaville avec pour objectif de demander au Gouvernement la prise des mesures fortes pour juguler le chômage, le respect -à la lettre- de l'adresse du Chef de l'État sur l'année de la jeunesse et par-dessus tout, la démission du Gouvernement congolais pour incompétence.

Malheureusement au cours de cette marche, trois (03) activistes, soit M. Cédric Castellin BALOU initiateur de la marche, Melvin LOUWAMOU et René MANAKA, ont été arrêtés par les forces de l'ordre avant d'être conduits à la Brigade

Territoire de la Gendarmerie - au Camp la Milice, ou ils ont été détenus avant d'être relâchés 72 heures plus tard sans autre forme de procès.

Cette arrestation et intimidations ne sont pas des faits isolés, car plusieurs autres acteurs de la vie civile en sont victimes, d'autant plus que la Préfecture de Brazzaville ne délivre jamais les autorisations des marches, sauf pour les motions de soutien au Gouvernement.

Cette pratique honteuse des autorités congolaises, traduit leur indifférence face aux principes démocratiques et leur volonté manifeste de réduire l'espace civique et de museler les défenseurs des droits de l'Homme.

Ainsi, nous rappelons que le droit à une réunion pacifique est un droit de l'Homme à part entière consacré dans la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 20)**. Il recouvre le droit d'organiser des réunions, des sit-in, des grèves, des rassemblements, des manifestations et d'autres événements, aussi bien en ligne que hors ligne. Ce droit est aussi une composante essentielle de la Démocratie.

Au regard tout ce qui précède, nous, organisations de la société civile, recommandons :

Au Gouvernement :

- De revoir ses pratiques sur la liberté de manifestation afin d'accorder aux citoyens qui justifient d'un intérêt, des autorisations nécessaires et d'assurer la sécurisation du mouvement à travers la force publique ;
- De mettre en place un cadre juridique national sur les manifestations publiques pour une meilleure jouissance du droit à la liberté de réunion pacifique ;

- De mettre en place un cadre juridique national protégeant les défenseurs des droits humains dans l'exercice de leur travail.

Aux partenaires et missions diplomatiques :

- De rappeler au Gouvernement congolais ses engagements en matière des droits humains ;
- De veiller à ce que les atteintes à l'intégrité physique et morale des défenseurs des droits humains cessent ;
- De conditionner les subventions à l'inclusion des clauses sur les droits humains dans les accords financiers ;
- D'inscrire les questions des droits humains au centre des différents accords de coopération ;
- D'encourager le Gouvernement à améliorer le cadre de protection des défenseurs des droits humains en République du Congo.

Fait à Brazzaville le 31 juillet 2024